

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, consultez immédiatement votre courtier, votre conseiller bancaire, votre conseiller juridique, votre comptable, votre interlocuteur privilégié au sein de la banque ou tout autre conseiller professionnel.

BLACKROCK GLOBAL FUNDS

Siège social : 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B6317
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Le 25 octobre 2017

Cher Actionnaire

BGF US Dollar Core Bond Fund

Numéros ISIN : LU0028835386, LU0096258362, LU0172417379, LU0147418528, LU0147418874, LU0548367084, LU0592701923, LU0147419096, LU1484781049, LU1484781122, LU1294567448, LU1165522647

Le conseil d'administration (les « Administrateurs ») de BlackRock Global Funds (la « Société ») vous fait parvenir la présente lettre afin de vous informer des changements suivants qu'il propose d'apporter au Compartiment BGF US Dollar Core Bond Fund (le « Compartiment »).

Les changements apportés dans cette lettre prendront effet le (ou aux alentours du) 8 décembre 2017 (la « Date d'effet ») et ladite lettre tient lieu d'avis aux actionnaires concernant les faits indiqués ci-dessous.

Les termes qui ne sont pas définis dans ce document ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Prospectus (disponible sur www.Blackrock.com).

Changements apportés aux politiques d'investissement

(a) Investissement dans des instruments dérivés

À la suite d'une révision stratégique des investissements par la Société, les Administrateurs ont décidé de clarifier l'utilisation d'instruments dérivés dans le cadre de la politique d'investissement de chaque Compartiment. Cette clarification ne modifiera en rien l'objectif d'investissement du Compartiment, mais donnera à ce dernier la flexibilité d'utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement. Le Conseil estime qu'une flexibilité accrue servira les intérêts des actionnaires, puisqu'elle aidera à créer un univers d'investissement plus grand, de manière à mieux gérer le risque et à maximiser la performance du Compartiment. Grâce à l'introduction de flexibilité, les caractéristiques d'investissement et le positionnement du Compartiment seront à la fois pertinents et compatibles avec l'environnement d'investissement actuel et les attentes des actionnaires.

Cette modification peut accroître le profil de risque du Compartiment, en fonction du degré d'utilisation d'instruments dérivés, le cas échéant. Pour obtenir de plus amples informations sur le risque, veuillez vous référer à l'Indicateur synthétique de risque et de rendement dans le Document d'informations clés pour l'investisseur applicable au Compartiment.

Les risques associés à l'investissement dans des instruments dérivés comprennent le risque de contrepartie/crédit, le risque de liquidité, le risque de valorisation, le risque de volatilité et le risque de transaction de gré à gré. L'élément/le composant effet de levier

d'un instrument dérivé peut entraîner une perte significativement plus importante que le montant investi dans l'instrument dérivé. L'exposition aux instruments dérivés peut conduire à un risque élevé de perte importante pour le Compartiment. Pour de plus amples informations concernant les risques associés à un investissement dans des instruments dérivés, veuillez vous référer à la sous-section « **Instruments dérivés – Généralités** » dans la section « **Risques particuliers** ».

(b) Investissement dans des titres adossés à des créances (ABS) et des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS)

En termes simples, les ABS et les MBS sont des titres de créance adossés à ou garantis par le flux de revenu issu respectivement d'un groupe d'actifs sous-jacents ou de prêts hypothécaires sous-jacents. Les obligations associées à ces titres peuvent être soumises à un risque de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt plus important que celui d'autres titres à revenu fixe comme les emprunts d'État. C'est pour cette raison que, dans le but d'offrir aux actionnaires une plus grande transparence quant à l'utilisation de ces titres, des informations appropriées seront ajoutées à la politique d'investissement du Compartiment. L'utilisation d'ABS et de MBS sera limitée à 50 % du total de l'actif du Compartiment.

L'introduction de ces informations ne modifiera pas la stratégie d'investissement du Compartiment.

Les ABS et les MBS peuvent être exposés à un risque de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt plus important que les autres titres à revenu fixe. Les ABS et les MBS sont souvent exposés au risque de prolongation (lorsque les obligations liées aux actifs sous-jacents ne sont pas réglées à échéance) et aux risques de remboursement anticipé obligatoire (lorsque les obligations liées aux actifs sous-jacents sont réglées avant échéance). Pour de plus amples informations sur les risques associés à un investissement dans des ABS et des MBS, veuillez vous reporter aux paragraphes intitulés Titres adossés à des créances (Asset-Backed Securities ou « ABS ») et Titres adossés à des créances hypothécaires (Mortgage-Backed Securities ou MBS), dans la section « Facteurs de risques particuliers » du prospectus.

Marché obligataire interbancaire chinois (« CIBM »)

À compter de la Date d'effet, des informations supplémentaires seront ajoutées au Prospectus, de façon à ce que le Compartiment puisse obtenir une exposition directe aux obligations chinoises onshore via le CIBM.

L'accès au CIBM peut être obtenu via le Foreign Access Regime (tel que défini dans le Prospectus) et/ou le Bond Connect. Le Bond Connect est une initiative lancée en juillet 2017 pour un accès réciproque au marché obligataire entre Hong Kong et la Chine continentale, tel que décrit de façon plus détaillée dans le Prospectus.

Le Compartiment peut obtenir une exposition au CIBM pour un maximum de 10 % du total de l'actif du Compartiment.

Changement de nom du Compartiment

Le nom du Compartiment, « US Dollar Core Bond Fund », sera remplacé par « US Dollar Bond Fund ». Il ne s'agit que d'un changement de nom, et ceci n'aura aucun effet sur l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment. Le profil de risque du Compartiment restera inchangé.

Négociation des Actions du Compartiment

À compter de la Date d'effet, lorsque les actionnaires souscrivent à ou demandent le rachat d'Actions ayant une valeur spécifique, le nombre d'Actions négociées résultant de la division de la valeur spécifique par la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable peut être exprimé par un nombre à quatre décimales (plutôt que deux décimales, comme c'est actuellement le cas). Cet arrondi pourra être au bénéfice du Compartiment ou de l'actionnaire. La confirmation de la Valeur Nette d'Inventaire par Action pour toute transaction sera indiquée dans votre avis d'exécution.

Coûts associés à l'ouverture d'une ligne de crédit par la Société

Conformément au Prospectus en vigueur, si un Compartiment a fait des emprunts, les remboursements des sommes empruntées ainsi que les intérêts courus seront prélevés sur les actifs du Compartiment. À ce jour, aux termes du Prospectus, la Société de Gestion utilise la Commission d'Administration pour couvrir tous les coûts et dépenses de fonctionnement et d'administration fixes et variables supportés par la Société. À ce titre, toute commission d'engagement associée à l'ouverture d'une ligne de crédit est actuellement prélevée sur la Commission d'Administration reçue par la Société de Gestion.

Dans le cadre de son processus de gestion des liquidités, la Société a ouvert une ligne de crédit auprès d'une banque tierce, au profit de tous les Compartiments, et tout coût associé à l'ouverture de cette ligne de crédit (y compris le remboursement de toute somme due et les intérêts courus et, à compter de la Date d'effet, toute commission d'engagement payable y afférente), est prélevé sur les actifs des Compartiments concernés. À ce jour, aux termes du Prospectus, toute commission d'engagement associée à

l'ouverture d'une ligne de crédit est payable par la société de gestion. À cet égard, à compter de la Date d'effet, toute commission d'engagement associée à l'ouverture d'une ligne de crédit par la Société sera couverte par les Compartiments concernés. Cette commission sera répartie entre les Compartiments concernés, au prorata, et pourra éventuellement entraîner une augmentation non significative des commissions appliquées auxdits Compartiments.

En d'autres termes, à compter de la Date d'effet, toute commission d'engagement découlant d'emprunts sera prélevée sur les actifs des Compartiments concernés. Cette commission sera répartie entre les Compartiments concernés sur une base juste et équitable.

Une ligne de crédit est ouverte au profit d'un Compartiment afin d'apporter de la liquidité dans des conditions de marché extrêmes. Étant donné que l'ouverture de cette ligne de crédit sert les intérêts des actionnaires des Compartiments concernés, il semble raisonnable que ces Compartiments absorbent les coûts associés.

Cette modification sera applicable à tous les Compartiments. Cependant, les nouveaux Compartiments n'auront pas automatiquement accès à une ligne de crédit et devront par conséquent être ajoutés au moyen d'un processus d'adhésion. Ce processus comprend, entre autres, tout contrôle préalable nécessaire effectué par les prêteurs, dans le but d'autoriser l'ajout de nouveaux Compartiments. Durant cette période, ces Compartiments ne feront l'objet d'aucune ligne de crédit, ni ne pourront faire de prélèvements sur une quelconque ligne de crédit. De plus, rien ne garantit que l'ajout de nouveaux compartiments sera approuvé par les prêteurs, ni que le crédit sera disponible pour un Compartiment puisque la ligne de crédit est fonction de la disponibilité (sur une base d'allocation équitable) pour les Compartiments et autres fonds BlackRock parties à la convention de crédit. À ce titre, certains Compartiments peuvent ne pas faire l'objet de la ligne de crédit et ne supporteront aucuns frais associés à cette dernière.

Coûts associés aux demandes de remboursement de la retenue à la source

À compter de la Date d'effet, tous coûts professionnels liés aux demandes de remboursement de la retenue à la source à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE (plus toutes taxes ou tous intérêts y afférents) seront payés par la Société et seront répartis entre les Compartiments concernés sur une base juste et équitable (selon les mêmes modalités de comptabilisation de ces coûts pour les demandes de remboursement de la retenue à la source au sein de l'UE).

La Société a obtenu, à ce jour, un bon degré de succès s'agissant de ses demandes de remboursement de la retenue à la source. En outre, avant qu'une demande de remboursement de la retenue à la source hors UE ne soit faite, une analyse des coûts et des avantages sera réalisée afin de s'assurer que la valeur du remboursement demandé compense largement les coûts professionnels liés à cette demande. Par conséquent, il serait raisonnable que tous coûts professionnels associés à des demandes de remboursement de la retenue à la source hors UE soient payés par la Société et répartis entre les Compartiments concernés sur une base juste et équitable, plutôt que couverts par la Commission d'Administration.

Quoi qu'il en soit, si une demande de remboursement de la retenue à la source est refusée, ce refus peut éventuellement entraîner une augmentation non significative des commissions appliquées aux Compartiments concernés, en raison des coûts professionnels attribués à ces Compartiments.

Catégories d'Actions des Fonds Déclarants au Royaume-Uni

À compter de début 2018, les lettres « RF » n'apparaîtront plus dans les noms des catégories d'actions du Compartiment bénéficiant du statut de Fonds Déclarant au Royaume-Uni. Ce changement de nom n'affectera en rien le statut fiscal de la catégorie, mais l'identificateur ne sera plus utilisé par la Société. Vous trouverez une liste définitive de toutes les catégories d'actions de BlackRock bénéficiant du statut de Fonds Déclarant au Royaume-Uni sur le site Internet de l'administration fiscale et douanière au Royaume-Uni à l'adresse www.gov.uk/government/publications/offshore-funds-list-of-reporting-funds. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ce changement, veuillez contacter notre équipe de Services aux Investisseurs.

Impact sur les Actionnaires

Les Actionnaires qui n'approuvent pas les changements décrits dans la présente lettre peuvent faire procéder au rachat de leurs Actions, sans commissions de rachat, à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus. Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local ou l'équipe de Services aux Investisseurs (voir les coordonnées ci-dessous).

Les produits du rachat seront versés aux Actionnaires dans un délai de trois Jours Ouvrables à compter du Jour de Négociation concerné, sous réserve que la Société ait reçu les documents nécessaires (tels qu'indiqués dans le Prospectus).

Informations générales

Des versions mises à jour du Prospectus seront mises à la disposition des Actionnaires, sans frais, à compter de la Date d'effet. Des exemplaires des Statuts et des rapports annuel et semi-annuels de la Société peuvent également être obtenus sur notre site Internet sans frais, sur demande auprès de votre représentant local ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante : Investor.services@blackrock.com, téléphone 00 44 (0)207 743 3300.

Des investisseurs belges peuvent également obtenir un exemplaire du Prospectus (en anglais et en français), des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (en anglais, français et néerlandais), des Statuts (en anglais) et du dernier rapport périodique (en anglais) peut être obtenu, sans frais, auprès de l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique). Ces documents sont également disponibles sur www.blackrock.com.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Veillez agréer mes salutations distinguées,



Paul Freeman
Président